

Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants et des professionnels de la formation

https://educentre.fr



REFERENTIEL D'EVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien de maintenance CVC

Niveau 4

Site: http://travail-emploi.gouv.fr/

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 1/36 |

Remarque importante :

Les notes de bas de page (en rouge) sont des consignes de conception et de mise en forme ; elles sont supprimées par le concepteur avant envoi aux instances.

Les textes en italiques sont non modifiables car constitutifs de la maquette générique du RE. Au moment de la publication du RE de spécialité suite à validation de la DGEFP, ces textes sont transformés en police normale et la remarque de cette page est supprimée.

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Technicien de maintenance CVC

Sigle du titre professionnel : TMCVC

Niveau: 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF: 227r - Maintenance en génie climatique, maintenance nucléaire, contrôle

Code(s) ROME: I1308, I1306

Formacode: 22607, 22642, 22654, 24162

Date de l'arrêté : 12/02/2019

Date de parution au JO de l'arrêté : 26/02/2019

Date d'effet de l'arrêté : 05/08/2019

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

- 2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :
 - a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
 - b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
 - d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 3/36 |

- 2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :
 - a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.
- 2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :
 - a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
 - b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- 2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :
 - a) Du titre professionnel obtenu.
 - b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
 - c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
 - e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

| Ī | SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|---|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| Ī | TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 4/36 |

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel TMCVC

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Mise en situation | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|-------------------|--|-------------|---------------------------------------|
| | Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement thermique et d'un | 05 h 00 min | Risque électrique : |
| professionnelle | · · | | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |

Autres modalités d'évaluation le cas échéant :

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 5/36 |

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|--|--|-------------|---|
| Entretien technique | Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement thermique et d'un réseau de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement de traitement d'air. | 00 h 30 min | L'entretien technique comprend 2 phases indépendantes. Phase 1: maintenance corrective de niveau 2 d'un équipement thermique et d'un réseau de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire (15 min) En atelier, face à un ensemble de production et de distribution de chauffage, le candidat s'entretien avec un jury sur la procédure d'échange standard d'un des éléments. Phase 2: maintenance corrective de niveau 2 d'un équipement traitement d'air (15 min) En atelier, face à un ensemble de traitement d'air, le candidat s'entretien avec un jury sur la procédure d'échange standard d'un des éléments. |
| Questionnaire professionnel | Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement thermique et d'un réseau de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement de traitement d'air. Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement thermodynamique et d'un réseau de distribution d'eau glacée. | 01 h 30 min | En présence d'un surveillant d'examen, le candidat répond par écrit à un questionnaire professionnel sur la maintenance préventive d'équipements CVC (1h30min). |
| Questionnement à partir de production(s) | Sans objet | | Sans objet |
| Entretien final | | 00 h 20 min | Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. |
| | Durée totale de l'épreuve pour le candidat : | 07 h 20 min | |

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle comprend 4 phases indépendantes.

Pour les phases 1, 2 et 3, le candidat se présente à la mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

<u>Phase 1</u>: diagnostic d'un dysfonctionnement d'un équipement de production et de distribution de chauffage (15 min) - Evaluation individuelle En présence du jury, le candidat diagnostique la cause du dysfonctionnement d'un équipement de production et de distribution de chauffage et vient rendre compte oralement.

Phase 2 : diagnostic d'un dysfonctionnement d'un équipement de traitement d'air (15 min) - Evaluation individuelle

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 6/36 |

En présence du jury, le candidat diagnostique la cause du dysfonctionnement d'un équipement de traitement d'air et vient rendre compte oralement.

<u>Phase 3</u>: maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement thermodynamique (1h30min) - 4 candidats en simultané par jury en fonction de l'agrément du plateau technique.

Cette phase se déroule sur un équipement thermodynamique de type ilot frigorifique à détente directe, à condensation à air ou à eau, équipé de vannes HP/BP et départ liquide et d'un détendeur thermostatique.

Le candidat diagnostique les causes du dysfonctionnement et effectue la maintenance corrective.

En fin d'intervention, le candidat remet aux jury les documents liés à cette manipulation.

Phase 4: étude de cas (3h00min)

Tous les candidats en simultané en présence d'un surveillant.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Pour chaque phase de l'entretien technique, le jury désigne au candidat un élément de l'équipement en question.

Pour chaque phase de l'entretien technique, **le candidat expose au jury** la procédure pour réaliser la maintenance corrective de niveau 2. Le candidat précise :

- les types de protections individuelles et collectives utilisés pour cette intervention ;
- l'outillage nécessaire pour cette intervention ;
- la procédure d'échange standard de l'élément adaptée à la situation ;
- les relevés de fonctionnement qui valide cette maintenance corrective de niveau 2.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Dans une salle prévue à cet effet, en présence d'un surveillant d'examen, tous les candidats en simultané répondent par écrit au questionnaire sur la maintenance des équipements CVC.

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat se présente aux parties pratiques de la mise en situation professionnelle avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

| SIGLE | Type de documen | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|-----------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TMCVC | C RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 7/36 |

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

| | | | Autr | es modalités d'év | valuation |
|---|--|---|---------------------|-----------------------------|--|
| Compétences professionnelles | Critères d'évaluation | Mise en situation professionnelle | Entretien technique | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Assurer la maintenance et optimiser les réglages des équi | pements thermiques et des réseaux de distribution de chauffage et d'eau | chaude sanitaire. | | 1 | T |
| Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement thermique et d'un réseau de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. | Les gammes de maintenance préventive et les procédures de maintenance corrective de niveau 2 des équipements de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire sont connues. Les relevés de fonctionnement sont analysés. Les procédures de maintenance corrective de niveau 2 des équipements de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire sont connues. | | \boxtimes | | |
| Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement thermique et d'un réseau de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. | La méthode de diagnostic est logique, Les règles de sécurité individuelle et collective sont appliquées. | | | | |
| Optimiser les réglages d'un équipement thermique et d'un réseau de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. | Le calcul du rendement du producteur est effectué. Le réglage de la puissance du producteur est contrôlé et optimisé. Le réglage des boucles de régulation est contrôlé et optimisé. Le réglage des réseaux de distribution est contrôlé et optimisé. Les possibilités d'économie d'énergie sont repérées. | | | | |
| Assurer la maintenance et optimiser les réglages des équi | | | | T. | |
| Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement de traitement d'air. | Les gammes de maintenance préventive et les procédures de maintenance corrective de niveau 2 des équipements de traitement d'air sont connues. Les relevés de fonctionnement sont analysés. les procédures de maintenance corrective de niveau 2 des équipements de traitement d'air sont connues. | | \boxtimes | \boxtimes | |
| Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement de traitement d'air. | La méthode de diagnostic est logique, Les règles de sécurité individuelle et collective sont appliquées. | | | | |
| Optimiser les réglages d'un équipement de traitement d'air. | Le réglage des boucles de régulation est contrôlé et optimisé. Le réglage des réseaux hydrauliques et aérauliques est contrôlé et optimisé. Les possibilités d'économie d'énergie sont repérées. | \boxtimes | | | |

| Ī | SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|---|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| | TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 8/36 |

| | | | Autre | es modalités d'év | /aluation |
|--|---|--|-------|--|-----------|
| Compétences professionnelles | Critères d'évaluation | miques et des réseaux de distribution d'eau glacée. enance préventive et les procédures de maintenance | | Questionnement à partir de production(s) | |
| Assurer la maintenance et optimiser les réglages des équi | ipements thermodynamiques et des réseaux de distribution d'eau glacée. | | | | |
| Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement thermodynamique et d'un réseau de distribution d'eau glacée. | Les gammes de maintenance préventive et les procédures de maintenance corrective de niveau 2 des équipements de production et de distribution d'eau glacée sont connues. Les relevés de fonctionnement sont analysés. Les procédures de maintenance corrective de niveau 2 des équipements thermodynamiques sont connues. | | | \boxtimes | |
| Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement thermodynamique et d'un réseau de distribution d'eau glacée. | La méthode de diagnostic est logique, Les règles de sécurité individuelle et collective sont appliquées. | \boxtimes | | | |
| Optimiser les réglages d'un équipement thermodynamique et d'un réseau de distribution d'eau glacée. Obligations règlementaires le cas échéant : | Le calcul du rendement du producteur est effectué. Le réglage de la puissance du producteur est contrôlé et optimisé. Le réglage des boucles de régulation est contrôlé et optimisé. Le réglage des réseaux de distribution est contrôlé et optimisé. Les possibilités d'économie d'énergie sont repérées. | \boxtimes | | | |

Obligations règlementaires le cas échéant :
Risque électrique :
Le centre organisateur doit s'assurer que le candidat est en capacité d'appliquer les prescriptions de sécurité électrique en relation avec les opérations d'ordre électrique réalisées lors des parties pratiques de la mise en situation professionnelle. Pour cela, le candidat est en possession d'un avis, après formation, favorable correspondant.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 9/36 |

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

| Compétences transversales | Compétences professionnelles concernées |
|---|---|
| Diagnostiquer un problème et le résoudre | Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement de traitement d'air. |
| | Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement thermique et d'un réseau de |
| | distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. |
| | Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement thermodynamique et d'un réseau |
| | de distribution d'eau glacée. |
| Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service | Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement de traitement d'air. |
| | Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement thermique et d'un |
| | réseau de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. |
| | Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement thermodynamique et |
| | d'un réseau de distribution d'eau glacée. |
| | Optimiser les réglages d'un équipement de traitement d'air. |
| | Optimiser les réglages d'un équipement thermique et d'un réseau de distribution de chauffage et |
| | d'eau chaude sanitaire. |
| | Optimiser les réglages d'un équipement thermodynamique et d'un réseau de distribution d'eau |
| | glacée. |
| | Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement de traitement d'air. |
| | Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement thermique et d'un réseau de |
| | distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. |
| | Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement thermodynamique et d'un réseau de distribution d'eau glacée. |
| Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail | Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement de traitement d'air. |
| | Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement thermique et d'un |
| | réseau de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. |
| | Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement thermodynamique et |
| | d'un réseau de distribution d'eau glacée. |
| | Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement de traitement d'air. |
| | Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement thermique et d'un réseau de |
| | distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. |
| | Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement thermodynamique et d'un réseau |
| | de distribution d'eau glacée. |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 10/36 |

| Compétences transversales | Compétences professionnelles concernées |
|---|--|
| Veiller au bon fonctionnement des matériels, machines ou systèmes | Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement de traitement d'air. Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement thermique et d'un réseau de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement thermodynamique et d'un réseau de distribution d'eau glacée. Optimiser les réglages d'un équipement de traitement d'air. Optimiser les réglages d'un équipement thermique et d'un réseau de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Optimiser les réglages d'un équipement thermodynamique et d'un réseau de distribution d'eau glacée. Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement de traitement d'air. Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement thermique et d'un réseau de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement thermique et d'un réseau de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement thermodynamique et d'un réseau de distribution d'eau glacée. |

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TMCVC

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 50 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

<u>Pour chaque phase pratique de mise en situation professionnelle</u> : le jury donne les consignes, observe, écoute et réceptionne les documents liés aux interventions.

Pour chaque phase de l'entretien technique : le jury mène l'entretien à partir du "guide d'entretien".

Pour le questionnaire professionnel et l'étude de cas : le jury corrige, hors de la présence du candidat.

Remarque : pour la phase 3 de la mise en situation professionnelle, le jury peut observer jusqu'à quatre candidats en simultané.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

| 1 | | I | | | | T | _ |
|---|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| | SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
| | TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 11/36 |

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Les questionnaires professionnels et l'étude de cas s'effectuent sous le contrôle d'un surveillant d'examen.

Une personne habilitée par le centre organisateur au niveau requis par l'analyse des risques électriques, et en possession de l'attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (catégorie 1) est à disposition du jury. Cette personne assure la surveillance du point de vue de la sécurité électrique et intervient, si nécessaire, sur le circuit frigorifique lors de la mise en situation des candidats. Cette personne peut être le formateur ayant assuré la formation.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 12/36 |



REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien de maintenance CVC

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 13/36 |

CCP

Assurer la maintenance et optimiser les réglages des équipements thermiques et des réseaux de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités | | Com | pétences évaluées | 3 | | Durée | | Détail de l'organi | sation de l'épreuve |
|-----------------------------------|--|------------------|-------------------|-----------|--------------|-------------|--|---|--|
| Mise en situation professionnelle | chauffage et d'eau chaude sanitaire. Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement thermique et d'un réseau de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement thermique et d'un réseau de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. | | | | | 01 h 45 mir | Le centre capacité de n relation lors des profession d'un avis, La mise e indépend. Phase 1 équipem chauffag En présent distribution Phase 2 En présent de cas sur le capacité de cas sur le capacité de la capaci | ectrique: organisateur doit s d'appliquer les pres n avec les opératior parties pratiques de nnelle. Pour cela, le après formation, fa en situation professi antes diagnostic d'un de ent de production e (15 min) nce du jury, le cand onnement d'un équi on de chauffage et v ciétude de cas (113 nce d'un surveillant, | l'assurer que le candidat est en criptions de sécurité électrique es d'ordre électrique réalisées la mise en situation candidat est en possession vorable correspondant. connelle comprend 2 phases lysfonctionnement d'un et de distribution de idat diagnostique la cause du pement de production et de ient rendre compte oralement. |
| Autres modalités d'évaluatio | n le cas échéant : | | | | | | | | |
| ■ Entretien technique | Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement thermique et d'un réseau de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. | | | | | 00 h 15 mir | thermiqu d'eau cha En atelier distributio | ne et d'un réseau d aude sanitaire (15 r, face à un ensemb on de chauffage, le d a procédure d'échan | niveau 2 d'un équipement e distribution de chauffage et min) le de production et de candidat s'entretien avec un ge standard d'un des |
| | SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier | | e mise à jour | Page | |
| | TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 9 11 | /10/2018 | 15/36 | |

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|--|---|-------------|--|
| Questionnaire professionnel - Questionnement à partire | Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement thermique et d'un réseau de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Sans objet | | En présence d'un surveillant d'examen, le candidat répond par écrit à un questionnaire sur la maintenance préventive d'équipements de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire (30min) Sans objet |
| Questionnement à partir de production(s) | Sans objet | | Sans objet |
| | Durée totale de l'épreuve pour le candidat : | 02 h 30 min | |

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Diagnostic d'un dysfonctionnement d'un équipement de production et de distribution de chauffage (15 min) - Evaluation individuelle. En présence du jury, le candidat diagnostique la cause du dysfonctionnement d'un équipement de production et de distribution de chauffage et vient rendre compte oralement.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le jury désigne au candidat un élément de l'équipement de production et de distribution de chauffage.

Le candidat expose au jury la procédure pour réaliser la maintenance corrective de niveau 2 de cet élément. Le candidat précise :

- les types de protections individuelles et collectives utilisés pour cette intervention ;
- l'outillage nécessaire pour cette intervention ;
- la procédure d'échange standard de l'élément adaptée à la situation ;
- les relevés de fonctionnement qui valide cette maintenance corrective de niveau 2.

Informations complémentaires concernant le guestionnaire professionnel :

Dans une salle prévue à cet effet, en présence d'un surveillant d'examen, tous les candidats en simultané répondent par écrit au questionnaire sur la maintenance d'équipements de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 16/36 |

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer la maintenance et optimiser les réglages des équipements thermiques et des réseaux de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Pour la phase pratique de la mise en situation professionnelle : le jury donne les consignes, observe, écoute et réceptionne les documents liés aux interventions.

Pour l'entretien technique : le jury mène l'entretien à partir du "guide d'entretien".

Pour le questionnaire professionnel et l'étude de cas : le jury corrige hors de la présence du candidat.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Les questionnaires professionnels et l'étude de cas s'effectuent sous le contrôle d'un surveillant d'examen.

Une personne habilitée par le centre organisateur au niveau requis par l'analyse des risques électriques est à disposition du jury, elle assure la surveillance du point de vue de la sécurité électrique. Cette personne peut être le formateur ayant assuré la formation.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 17/36 |

CCP

Assurer la maintenance et optimiser les réglages des équipements de traitement d'air.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|---|--|-------------|--|
| Mise en situation professionnelle | Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement de traitement d'air. Optimiser les réglages d'un équipement de traitement d'air. | 01 h 45 min | Risque électrique: Le centre organisateur doit s'assurer que le candidat est en capacité d'appliquer les prescriptions de sécurité électrique en relation avec les opérations d'ordre électrique réalisées lors des parties pratiques de la mise en situation professionnelle. Pour cela, le candidat est en possession d'un avis, après formation, favorable correspondant. La mise en situation professionnelle comprend 2 phases indépendantes Phase 1: Diagnostic d'un dysfonctionnement d'un équipement de traitement d'air (15 min) En présence du jury, le candidat diagnostique la cause du dysfonctionnement d'un équipement de traitement d'air et vient rendre compte oralement. Phase 2: étude de cas (1h30min) En présence d'un surveillant, le candidat réalise une étude de cas sur l'optimisation d'un équipement de traitement d'air. |
| Autres modalités d'évaluation | n le cas échéant : | | |
| ■ Entretien technique | Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement de traitement d'air. | 00 h 15 min | Maintenance corrective de niveau 2 d'un équipement traitement d'air (15 min) : En atelier, face à un ensemble de traitement d'air, le candidat s'entretien avec un jury sur la procédure d'échange standard d'un des éléments. |
| Questionnaire professionnel | Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement de traitement d'air. | 00 h 30 min | En présence d'un surveillant d'examen, le candidat répond par écrit à un questionnaire sur la maintenance préventive d'équipements de traitement d'air (30min). |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 19/36 |

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|--|--|-------------|---------------------------------------|
| Questionnement à partir de production(s) | Sans objet | | Sans objet |
| | Durée totale de l'épreuve pour le candidat : | 02 h 30 min | |

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Diagnostic d'un dysfonctionnement d'un équipement de traitement d'air (15 min) - Evaluation individuelle.

En présence du jury, le candidat diagnostique la cause du dysfonctionnement d'un équipement de traitement d'air et vient rendre compte oralement.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le jury désigne au candidat un élément de l'équipement de traitement d'air.

Le candidat expose au jury la procédure pour réaliser la maintenance corrective de niveau 2 de cet élément. Le candidat précise :

- les types de protections individuelles et collectives utilisés pour cette intervention ;
- l'outillage nécessaire pour cette intervention ;
- la procédure d'échange standard de l'élément adaptée à la situation ;
- les relevés de fonctionnement qui valide cette maintenance corrective de niveau 2.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Dans une salle prévue à cet effet, en présence d'un surveillant d'examen, tous les candidats en simultané répondent par écrit au questionnaire sur la maintenance d'équipements de traitement d'air.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 20/36 |

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer la maintenance et optimiser les réglages des équipements de traitement d'air.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Pour la phase pratique de la mise en situation professionnelle : le jury donne les consignes, observe, écoute et réceptionne les documents liés aux interventions.

Pour l'entretien technique : le jury mène l'entretien à partir du "guide d'entretien".

Pour le questionnaire professionnel et l'étude de cas : le jury corrige hors de la présence du candidat.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Les questionnaires professionnels s'effectuent sous le contrôle d'un surveillant d'examen.

Une personne habilitée par le centre organisateur au niveau requis par l'analyse des risques électriques est à disposition du jury, elle assure la surveillance du point de vue de la sécurité électrique. Cette personne peut être le formateur ayant assuré la formation

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 21/36 |

CCP

Assurer la maintenance et optimiser les réglages des équipements thermodynamiques et des réseaux de distribution d'eau glacée.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| | Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|----|--|---|-------------|--|
| | se en situation fessionnelle | Optimiser les réglages d'un équipement thermodynamique et d'un réseau de distribution d'eau glacée. Réaliser la maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement thermodynamique et d'un réseau de distribution d'eau glacée. | 03 h 00 min | La mise en situation professionnelle comprend 2 phases indépendantes Phase 1: maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement thermodynamique (1h30min) En présence du jury, le candidat diagnostique les causes de dysfonctionnement d'un équipement thermodynamique. Il réaliser les opérations nécessaires au dépannage et restitue au jury l'équipement en état de fonctionnement et les documents liés à cette intervention. Phase 2: étude de cas (1h30min) En présence d'un surveillant, le candidat réalise une étude de cas sur l'optimisation des réglages des équipements de production et de distribution d'eau glacée. |
| Au | tres modalités d'évaluation | ı le cas échéant : | | |
| • | Entretien technique | Sans objet | | Sans objet |
| • | Questionnaire professionnel | Exécuter la maintenance préventive et corrective de niveau 2 d'un équipement thermodynamique et d'un réseau de distribution d'eau glacée. | 00 h 30 min | En présence d'un surveillant d'examen, le candidat répond par écrit à un questionnaire sur la maintenance préventive d'équipements thermodynamiques et des réseaux de distribution d'eau glacée (30min). |
| • | Questionnement à partir de production(s) | Sans objet | | Sans objet |
| | | Durée totale de l'épreuve pour le candidat : | 03 h 30 min | |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 23/36 |

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Maintenance corrective de niveau 3 d'un équipement thermodynamique (1h30min) - 4 candidats en simultané par jury en fonction de l'agrément du plateau technique.

Cette phase se déroule sur un équipement thermodynamique de type ilot frigorifique à détente directe, à condensation à air ou à eau, équipé de vannes HP/BP et départ liquide et d'un détendeur thermostatique.

Le candidat diagnostique les causes du dysfonctionnement et effectue la maintenance corrective.

En fin d'intervention, le candidat remet au jury les documents liés à cette manipulation.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Dans une salle prévue à cet effet, en présence d'un surveillant d'examen, tous les candidats en simultané répondent par écrit au questionnaire sur la maintenance d'équipements thermodynamiques et des réseaux de distribution d'eau glacée.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 24/36 |

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer la maintenance et optimiser les réglages des équipements thermodynamiques et des réseaux de distribution d'eau glacée.

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Pour la phase pratique de la mise en situation professionnelle : le jury donne les consignes, observe, écoute et réceptionne les documents liés aux interventions.

Remarque: pour la mise en situation professionnelle, le jury peut observer jusqu'à quatre candidats en simultané.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

L'étude de cas s'effectue sous le contrôle d'un surveillant d'examen.

Une personne habilitée par le centre organisateur au niveau requis par l'analyse des risques électriques, et en possession de l'attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (catégorie 1) est à disposition du jury. Cette personne assure la surveillance du point de vue de la sécurité électrique et intervient, si nécessaire, sur le circuit frigorifique lors de la mise en situation des candidats. Cette personne peut être le formateur ayant assuré la formation.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 25/36 |

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Technicien de maintenance CVC

Locaux

| Modalité d'évaluation | Désignation et description des locaux | Observations |
|-----------------------------------|--|--|
| Mise en situation professionnelle | Un atelier comportant les équipements d'un système CVC complet et opérationnel. | Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. L'atelier dispose des équipements de sécurité nécessaires (repérage sortie de secours, RIA, extincteurs, couverture, boutons d'arrêt d'urgence). Les équipements disposent des accessoires de sécurité et de mesure (protections électriques et hydrauliques, vanne de barrage gaz, soupape de sureté, manomètres, thermomètres). |
| Entretien technique | L'entretien technique a lieu dans l'atelier où est organisée la mise en situation professionnelle. La configuration doit garantir la confidentialité des échanges. | Sans objet |
| Questionnaire professionnel | Une salle pouvant recevoir l'ensemble des candidats et dont la disposition des tables permet un travail individuel et confidentiel. | Sans objet |
| Entretien final | Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Une salle qui doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. | Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 27/36 |

Ressources (pour un candidat)
Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

| Désignation | Nombre | Description | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations |
|---------------------|--------|---|---|--|
| Postes de travail | 1 | Equipement de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. | 14 | La production de chauffage est équipée d'une chaudière fioul au sol à brûleur soufflé et d'une chaudière gaz-nat au sol à brûleur soufflé. |
| | 1 | Equipement de production et de distribution d'eau glacée. | 14 | Le groupe d'eau glacée peut être à condensation à eau ou à air. |
| | 1 | Equipement de traitement d'air. | 14 | L'équipement de traitement d'air est constitué d'une centrale de traitement d'air équipée pour le chauffage, le refroidissement, l'humidification et la déshumidification. |
| | 1 | Poste de production frigorifique à détente directe. | 14 | Les postes sont du type îlot thermodynamique : circuit frigorifique simple à détente directe, à condensation à air ou à eau, équipé de vannes HP / BP / départ liquide et d'un détendeur thermostatique. |
| Outils / Outillages | 1 | Caisse à outils du dépanneur (pinces, clés, tournevis) avec thermomètre à contact et multimètre électrique. | 14 | Sans objet |
| | 1 | Lot outillage frigoriste: | 14 | Sans objet |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 28/36 |

| Désignation | Nombre | ombre Description | | Observations |
|--|--------|--|----|--------------|
| | | Manifold, groupe de transfert, pompe à vide, balance de charge, détecteur de fuite, bouteille de récupération. | | |
| | 1 | Lot outillage chauffagiste : Contrôleur de combustion électronique, pompe smocke test, manomètres fioul et gaz, vacuomètre fioul | 14 | Sans objet |
| | 1 | Lot outillage hydraulique et traitement d'air : Anémomètres à fil chaud et à hélice, thermo-hygromètre. Malette d'équilibrage hydraulique. | 14 | Sans objet |
| Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective | 1 | Gants et lunettes de protection pour la manipulation des fluides frigorigènes. Tapis isolant, écran facial et gants de protection électrique. | 14 | Sans objet |
| Matières d'œuvre | 1 | Azote déshydratée, fluide frigorigène, chiffons, détecteur de fuite aérosol, téflon, papier filtre "smocke test" | 14 | Sans objet |
| Documentations | 1 | Notices techniques de fonctionnement des équipements de l'installation CVC. Notices d'utilisation des outillages de mesure et des outillages spécifiques. Registres de suivi de l'outillage réglementaire F-GAZ. | 14 | Sans objet |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 29/36 |

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien de maintenance CVC est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

| | Technicien de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation | | Technicien de maintenance CVC |
|-----|---|-----|---|
| | Arrêté du 15/06/2016 | | Arrêté du 12/02/2019 |
| CCP | Assurer la maintenance des équipements de production et de distribution d'eau chaude. | CCP | Assurer la maintenance et optimiser les réglages des équipements thermiques et des |
| | | | réseaux de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire. |
| CCP | Assurer la maintenance des équipements de traitement d'air. | CCP | Assurer la maintenance et optimiser les réglages des équipements de traitement d'air. |
| CCP | Assurer la maintenance des équipements de production et de distribution d'eau glacée. | CCP | Assurer la maintenance et optimiser les réglages des équipements thermodynamiques et |
| | | | des réseaux de distribution d'eau glacée. |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 31/36 |

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TMCVC | RE | TP-00312 | 07 | 26/02/2019 | 11/10/2018 | 33/36 |

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

